



Les défis sécuritaires de l'immigration irrégulière subsaharienne au Maroc : entre gestion des flux et respect des droits humains

The Security Challenges of Irregular Sub-Saharan Immigration in Morocco: Between Flow Management and Respect for Human Rights

BOUCHTA EL ABBOUBI

Doctorant en droit public & Sciences politiques

Faculté des Sciences juridiques, économiques et Sociales

Université de Tanger

Laboratoire de Recherche en Droit Public & Sciences Politiques

Date de soumission : 23/09/2024

Date d'acceptation : 03/11/2024

Pour citer cet article :

BOUCHTA. E.A. (2024) «Les défis sécuritaires de l'immigration irrégulière subsaharienne au Maroc : entre gestion des flux et respect des droits humains», Revue Internationale du chercheur «Volume 5 : Numéro 4» pp : 141-162



Résumé

Cet article examine l'évolution complexe de la politique migratoire marocaine et sa collaboration avec l'Union européenne face aux défis croissants de l'immigration irrégulière subsaharienne. Il met en lumière la transformation significative de l'approche marocaine, qui est passée d'une stratégie principalement sécuritaire à une vision plus humaniste et inclusive, incarnée notamment par la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile de 2014. À travers une analyse approfondie du cadre juridique et institutionnel marocain, l'étude explore la dynamique de la coopération maroco-européenne, tout en examinant les tensions et les synergies potentielles entre la lutte contre l'immigration irrégulière et la protection des droits des migrants. En outre, elle souligne le rôle émergent du Maroc en tant qu'acteur régional clé dans la gestion des flux migratoires, tout en mettant en évidence les défis inhérents à l'équilibre délicat entre impératifs sécuritaires et respect des droits humains. Par ailleurs, la recherche identifie des opportunités de synergies entre ces objectifs apparemment contradictoires et propose une approche holistique intégrant le développement, la sécurité et les droits humains. Enfin, l'article conclut sur l'importance de l'expérience marocaine comme potentiel modèle pour d'autres pays confrontés à des défis migratoires similaires, tout en soulignant de manière critique les perspectives prometteuses et les limites actuelles de cette approche novatrice.

Mots clés : Politique migratoire ; Maroc ; Union européenne ; Droits des migrants ; Coopération internationale.

Abstract

This article examines the complex evolution of Moroccan migration policy and its collaboration with the European Union. It highlights the shift from a security-based approach to a more humanistic vision, embodied in the 2014 National Strategy for Immigration and Asylum. The study examines the Moroccan legal and institutional framework, Morocco-EU cooperation, and the tensions between combating irregular immigration and protecting migrants' rights. It emphasizes Morocco's role as a key regional actor and the challenges related to balancing security and human rights. The research highlights potential synergies between these seemingly contradictory objectives and proposes a holistic approach integrating development, security, and human rights. The article concludes by stressing the importance of the Moroccan experience as a potential model for other countries facing similar migration challenges.

Keywords : Migration policy ; Morocco ; European Union ; Migrants' rights ; International cooperation



INTRODUCTION

Dans le contexte géopolitique contemporain, caractérisé par une intensification des flux migratoires transnationaux et une reconfiguration des paradigmes sécuritaires, le Royaume du Maroc se trouve confronté à des défis multidimensionnels liés à la gestion de l'immigration irrégulière subsaharienne (Berriane M, 2015). En effet, sa position géographique stratégique, à la charnière entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe, confère au Maroc un rôle pivot dans les dynamiques migratoires régionales, le transformant simultanément en pays de transit et de destination pour de nombreux migrants. Cette situation complexe soulève des enjeux cruciaux tant sur le plan sécuritaire que sur celui du respect des droits humains, plaçant le Royaume chérifien face à un dilemme politique et éthique de premier ordre.

La littérature existante sur la politique migratoire marocaine et ses implications régionales est vaste et diversifiée. Des chercheurs comme de Haas (2007) et Natter (2014) ont exploré les dynamiques historiques des flux migratoires au Maroc et dans la région du Maghreb. Berriane et de Haas (2015) ont contribué à une compréhension plus approfondie des méthodologies de recherche sur les migrations africaines. Les travaux d'El Qadim (2010) ont mis en lumière les contraintes et les opportunités de la politique migratoire européenne vue du Maroc. Par ailleurs, Alioua (2005) a étudié la migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb, offrant des perspectives sociologiques cruciales. Plus récemment, les recherches de Ghemari (2023) ont analysé la coopération internationale du Maroc en matière de migration. Cependant, malgré cette riche littérature, il existe encore un besoin d'analyse approfondie sur l'interaction entre les aspects sécuritaires et humanitaires de la politique migratoire marocaine, ainsi que sur ses implications pour la coopération régionale et internationale.

Par ailleurs, l'évolution des politiques migratoires marocaines s'inscrit dans un contexte international marqué par une tension croissante entre les impératifs de sécurité nationale et les obligations découlant du droit international des droits de l'homme. Ainsi, le Maroc se trouve à la croisée de pressions multiples : d'une part, les exigences de contrôle des frontières et de lutte contre les réseaux de trafic d'êtres humains, notamment dans le cadre de sa coopération avec l'Union européenne ; d'autre part, la nécessité de respecter ses engagements internationaux en matière de protection des droits des migrants et de dignité humaine (Natter K, 2014).

Dans ce contexte, l'étude des défis sécuritaires liés à l'immigration irrégulière subsaharienne au Maroc revêt un intérêt scientifique et pratique considérable. Sur le plan théorique, elle invite



à une réflexion approfondie sur l'articulation entre sécurité nationale et droits humains dans le cadre des politiques migratoires contemporaines. Elle soulève également des questions considérables quant à la gouvernance des flux migratoires dans un contexte régional marqué par des asymétries économiques et politiques. Sur le plan pratique, cette problématique interpelle directement les décideurs politiques, les organisations de la société civile, ainsi que les instances internationales, confrontés à la nécessité de concevoir des cadres juridiques et des pratiques administratives capables de concilier ces impératifs apparemment contradictoires.

Dès lors, la problématique centrale qui émerge de ces considérations peut être formulée comme suit : dans quelle mesure et par quels moyens le Maroc peut-il relever les défis sécuritaires posés par l'immigration irrégulière subsaharienne tout en assurant le respect des droits humains fondamentaux des migrants ? Cette question principale soulève plusieurs interrogations subsidiaires : Quelles sont les limites et les potentialités de la coopération maroco-européenne en matière de gestion des flux migratoires ? Comment évaluer l'efficacité et la légitimité des politiques migratoires marocaines au regard des standards internationaux de protection des droits humains ? Quels mécanismes institutionnels et juridiques peuvent être mis en œuvre pour atteindre un équilibre optimal entre sécurité et dignité humaine ?

Pour aborder ces questions complexes, la présente étude adopte une approche méthodologique pluridisciplinaire, combinant analyse géopolitique, étude juridique et réflexion éthique. Tout d'abord, une analyse géopolitique approfondie sera menée afin de contextualiser la position du Maroc dans les dynamiques migratoires régionales et de mettre en lumière les enjeux stratégiques sous-jacents à sa politique migratoire. Cette démarche permettra de comprendre les facteurs structurels et conjoncturels qui influencent la gestion des flux migratoires au Maroc.

Parallèlement, une étude juridique comparative des cadres normatifs nationaux et internationaux régissant les droits des migrants et les obligations des États en matière de contrôle des frontières sera entreprise. Cette approche vise à évaluer la conformité des pratiques marocaines avec les standards internationaux et à identifier les potentielles zones de friction entre impératifs sécuritaires et protection des droits humains.

Enfin, une réflexion éthique sera mobilisée pour interroger les fondements moraux des politiques migratoires et leurs implications pour la dignité humaine. Cette dimension permettra d'enrichir l'analyse en intégrant des considérations philosophiques sur la justice globale et la responsabilité des États face aux phénomènes migratoires.



La combinaison de ces approches méthodologiques vise à fournir une analyse holistique et nuancée de la problématique, permettant de dépasser les oppositions simplistes entre sécurité et droits humains pour proposer des solutions innovantes et équilibrées.

À la lumière de ces considérations méthodologiques et conceptuelles, l'analyse se structurera autour de deux axes principaux. Dans un premier temps, nous nous attacherons à examiner les dynamiques et les enjeux de l'immigration irrégulière subsaharienne au Maroc (1). Cette partie nous permettra d'explorer les facteurs géopolitiques et socio-économiques de l'immigration subsaharienne (1.1), les défis sécuritaires posés par ces flux migratoires (1.2), ainsi que les implications de cette situation pour la politique intérieure et extérieure du Maroc (1.3).

Dans un second temps, notre réflexion se portera sur les réponses politiques et juridiques apportées par le Maroc face à ces défis, entre impératifs sécuritaires et respect des droits humains (2). Nous analyserons ainsi l'évolution du cadre juridique et institutionnel marocain en matière de gestion des migrations (2.1), les modalités et les limites de la coopération maroco-européenne dans ce domaine (2.2), et enfin, les tensions et les synergies entre la lutte contre l'immigration irrégulière et la protection des droits des migrants (2.3).

À travers cette structure analytique, l'étude vise à apporter une contribution significative à la compréhension des enjeux contemporains liés à la gestion des flux migratoires irréguliers, tout en proposant des pistes de réflexion et d'action pour les décideurs politiques, les acteurs de la société civile et les chercheurs confrontés à cette problématique fondamentale.

1. Les dynamiques et les enjeux de l'immigration irrégulière subsaharienne au Maroc

L'analyse des dynamiques et des enjeux de l'immigration irrégulière subsaharienne au Maroc constitue un préalable indispensable à la compréhension des défis sécuritaires et humanitaires auxquels le Royaume est confronté. Cette partie se propose d'examiner successivement les facteurs géopolitiques et socio-économiques qui sous-tendent ces flux migratoires (1.1), les défis sécuritaires spécifiques qu'ils engendrent pour le Maroc (1.2), ainsi que les implications multidimensionnelles de cette situation sur la politique intérieure et extérieure du pays (1.3).

1.1. Les facteurs géopolitiques et socio-économiques de l'immigration subsaharienne au Maroc

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques migratoires subsahariennes vers le Maroc, il est impératif d'examiner en profondeur les facteurs géopolitiques et socio-économiques qui sous-tendent ce phénomène complexe. En effet, la compréhension de ces éléments structurels et

conjoncturels s'avère prépondérant pour appréhender les défis sécuritaires et humanitaires auxquels le Royaume chérifien se trouve confronté.

Tout d'abord, il convient de souligner que la position géographique stratégique du Maroc, à l'interface entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe, joue un rôle déterminant dans sa configuration en tant que pays de transit et, de plus en plus, de destination pour les migrants subsahariens (de Haas H, 2007). Cette situation géopolitique particulière s'inscrit dans un contexte régional marqué par des asymétries économiques et politiques profondes entre les deux rives de la Méditerranée, créant ainsi un gradient migratoire puissant orienté du Sud vers le Nord.

Par ailleurs, les dynamiques migratoires subsahariennes vers le Maroc ne peuvent être dissociées des mutations profondes que connaît le continent africain. En effet, la croissance démographique soutenue, couplée à des perspectives économiques limitées dans de nombreux pays subsahariens, constituent des facteurs d'émigration structurels (Flahaux M-L & De Haas H, 2016). À cela s'ajoutent des facteurs conjoncturels tels que l'instabilité politique, les conflits armés ou encore les catastrophes naturelles liées au changement climatique, qui accentuent les pressions migratoires vers le Nord du continent.

Cependant, il serait réducteur d'appréhender ces flux migratoires uniquement sous l'angle des facteurs répulsifs (push factors) dans les pays d'origine. En effet, l'attractivité croissante du Maroc en tant que pays de destination s'explique également par des facteurs d'attraction (pull factors) non négligeables. Parmi ceux-ci, on peut citer la stabilité politique du Royaume, son développement économique soutenu, ainsi que les opportunités d'emploi, notamment dans les secteurs informels de l'économie marocaine.

En outre, il est fondamental de prendre en compte le rôle des réseaux transnationaux dans la structuration et la pérennisation de ces flux migratoires. Les diasporas subsahariennes établies au Maroc, bien que relativement récentes, jouent un rôle croissant dans la facilitation des parcours migratoires, que ce soit en termes d'accès à l'information, de soutien logistique ou d'insertion socio-économique des nouveaux arrivants.

Par ailleurs, l'évolution des politiques migratoires européennes, caractérisée par un durcissement des contrôles aux frontières extérieures de l'Union européenne, a conduit à une reconfiguration des itinéraires migratoires. Dans ce contexte, le Maroc s'est progressivement imposé comme un point de passage quasi obligé pour de nombreux migrants subsahariens aspirant à rejoindre l'Europe, transformant ainsi le pays en une zone tampon entre l'Afrique subsaharienne et le

continent européen.

Il est également utile de souligner que ces dynamiques migratoires s'inscrivent dans un contexte géopolitique régional complexe, marqué par des tensions diplomatiques récurrentes, notamment autour des frontières sud du Maroc. Cette situation influence indéniablement la gestion des flux migratoires par le Maroc, qui doit constamment naviguer entre ses intérêts stratégiques nationaux et les pressions internationales en matière de contrôle des frontières.

Enfin, l'analyse des facteurs géopolitiques et socio-économiques de l'immigration subsaharienne au Maroc ne saurait faire l'économie d'une réflexion sur les implications à long terme de ces mouvements de population. En effet, au-delà des défis immédiats en termes de gestion des flux et de sécurité, ces dynamiques migratoires soulèvent des questions fondamentales quant à la transformation démographique, sociale et culturelle du Maroc, ainsi que sur son positionnement géopolitique à l'échelle régionale et internationale.

Ainsi, la complexité et l'interdépendance des facteurs géopolitiques et socio-économiques qui sous-tendent l'immigration subsaharienne au Maroc appellent à une approche holistique et multidimensionnelle dans l'élaboration des politiques migratoires. Cette compréhension fine des dynamiques à l'œuvre est indispensable pour relever les défis sécuritaires tout en préservant les droits fondamentaux des migrants, dans un contexte régional en constante mutation.

Après avoir décortiqué les facteurs géopolitiques et socio-économiques qui sous-tendent l'immigration subsaharienne au Maroc, il convient désormais d'examiner les défis sécuritaires spécifiques engendrés par ces flux migratoires, mettant ainsi en lumière la complexité de la situation à laquelle le Royaume est confronté.

1.2. Les défis sécuritaires posés par les flux migratoires subsahariens

L'afflux continu de migrants subsahariens au Maroc engendre une série de défis sécuritaires multidimensionnels, exigeant une réponse adaptée et nuancée de la part des autorités marocaines. Ces défis, loin de se limiter à la simple gestion des frontières, s'étendent à diverses sphères de la sécurité nationale et humaine.

Tout d'abord, la porosité des frontières méridionales du Maroc, notamment dans les zones désertiques, constitue un enjeu majeur pour la sécurité territoriale du Royaume. La difficulté de surveiller efficacement ces vastes étendues facilite non seulement l'entrée irrégulière de migrants, mais ouvre également la voie à d'autres activités illicites transfrontalières, telles que

le trafic d'armes ou de stupéfiants (Bensaâd A, 2009). Cette situation impose une reconfiguration constante des dispositifs de surveillance et de contrôle, mobilisant des ressources humaines et technologiques considérables.

Par ailleurs, l'émergence et la consolidation de réseaux criminels transnationaux spécialisés dans le trafic de migrants et la traite des êtres humains représentent une menace sérieuse pour la sécurité intérieure du Maroc. Ces organisations criminelles, souvent caractérisées par leur flexibilité et leur capacité d'adaptation, exploitent la vulnérabilité des migrants, compromettant ainsi non seulement la sécurité de ces derniers, mais également l'intégrité du tissu social marocain.

En outre, la concentration de migrants en situation irrégulière dans certaines zones urbaines ou périurbaines soulève des préoccupations en matière de sécurité publique. Les conditions de vie précaires, l'accès limité aux services de base et les difficultés d'intégration socio-économique peuvent engendrer des tensions avec les populations locales, voire conduire à la formation d'enclaves marginalisées, potentiellement propices à la criminalité et à la radicalisation.

De surcroît, la gestion des flux migratoires irréguliers pose des défis considérables en termes de sécurité sanitaire. L'absence de contrôles médicaux systématiques pour les migrants en situation irrégulière peut favoriser la propagation de maladies infectieuses, mettant ainsi à l'épreuve les systèmes de santé publique du Royaume.

Par ailleurs, la présence de migrants en situation de grande vulnérabilité soulève des questions de sécurité humaine, notamment en ce qui concerne la protection contre l'exploitation, les violences sexuelles ou encore le travail forcé. La capacité des autorités marocaines à garantir la sécurité et la dignité de ces populations constitue un enjeu majeur, tant sur le plan éthique que sur celui de la stabilité sociale.

En outre, la pression migratoire exercée sur les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla génère des tensions diplomatiques récurrentes entre le Maroc et l'Espagne, complexifiant ainsi la coopération bilatérale en matière de sécurité frontalière. Cette situation place le Maroc dans une position délicate, devant concilier ses propres impératifs de sécurité avec les attentes de son voisin européen.

De plus, la présence de ressortissants de divers pays subsahariens sur le sol marocain soulève des enjeux de sécurité nationale liés à la gestion des relations diplomatiques avec les pays d'origine. Le Maroc se trouve ainsi confronté à la nécessité de maintenir un équilibre délicat entre la fermeté

de sa politique migratoire et le maintien de relations cordiales avec ses partenaires africains.

Enfin, l'instrumentalisation potentielle de la question migratoire par des acteurs étatiques ou non étatiques hostiles au Maroc constitue un risque sécuritaire non négligeable. La manipulation des flux migratoires à des fins de déstabilisation politique ou de pression diplomatique représente une menace latente pour la sécurité nationale du Royaume.

Face à cette constellation de défis sécuritaires, le Maroc se trouve dans l'obligation de développer une approche holistique et proactive, intégrant des dimensions aussi variées que le renforcement des capacités de surveillance frontalière, la lutte contre la criminalité transnationale, la promotion de l'intégration socio-économique des migrants, et le renforcement de la coopération internationale en matière de gestion des flux migratoires.

L'examen des défis sécuritaires posés par les flux migratoires subsahariens met en lumière la nécessité d'analyser leurs répercussions multidimensionnelles sur la politique intérieure et extérieure du Maroc, révélant ainsi la complexité des enjeux auxquels le Royaume est confronté.

1.3. Les implications de l'immigration subsaharienne sur la politique intérieure et extérieure du Maroc

L'afflux continu de migrants subsahariens au Maroc engendre des implications profondes et variées sur les sphères politique, économique et sociale du Royaume, façonnant ainsi ses orientations tant sur le plan intérieur qu'extérieur.

Sur le plan de la politique intérieure, la présence croissante de communautés migrantes subsahariennes soulève des questions fondamentales quant à l'identité nationale et à la cohésion sociale du Maroc. Le pays, traditionnellement perçu comme un carrefour culturel entre l'Afrique, le monde arabe et l'Europe, se trouve confronté à de nouveaux défis d'intégration et de gestion de la diversité. Cette situation exige une redéfinition des politiques publiques dans des domaines aussi variés que l'éducation, la santé, le logement et l'emploi, afin de prévenir la marginalisation et la formation de poches d'exclusion sociale (Berriane J, 2015)[1].

Par ailleurs, la question migratoire s'est imposée comme un enjeu politique majeur au niveau national, influençant les débats publics et les positionnements des différents acteurs politiques et de la société civile. Les tensions entre les impératifs sécuritaires et les considérations humanitaires alimentent des discussions animées sur l'orientation de la politique migratoire marocaine, mettant à l'épreuve la capacité du gouvernement à concilier des intérêts parfois

divergents.

Sur le plan économique, l'intégration des migrants subsahariens dans le tissu productif marocain soulève des interrogations quant à l'impact sur le marché du travail local. Si certains secteurs, notamment l'agriculture et le bâtiment, bénéficient de cette main-d'œuvre souvent peu qualifiée et bon marché, des inquiétudes persistent quant à la concurrence potentielle avec les travailleurs marocains, particulièrement dans un contexte de chômage structurel élevé (Alioua M, 2013)[2].

En matière de politique extérieure, la gestion de l'immigration subsaharienne s'est progressivement imposée comme un levier diplomatique majeur pour le Maroc. Le Royaume a su capitaliser sur sa position de pays de transit pour renforcer son rôle d'interlocuteur privilégié de l'Union européenne sur les questions migratoires. Cette situation lui confère un pouvoir de négociation accru dans ses relations avec Bruxelles, notamment en ce qui concerne les accords de coopération économique et sécuritaire.

Parallèlement, la politique migratoire marocaine s'inscrit dans une stratégie plus large de renforcement des liens avec l'Afrique subsaharienne. En adoptant une approche relativement ouverte et humanitaire envers les migrants subsahariens, le Maroc cherche à consolider son soft power sur le continent, se positionnant comme un acteur incontournable de la coopération Sud-Sud.

Toutefois, cette politique n'est pas exempte de tensions diplomatiques, notamment avec certains pays d'origine des migrants. Les opérations de rapatriement, les conditions de vie des migrants au Maroc, ou encore les allégations de mauvais traitements peuvent parfois susciter des frictions diplomatiques, mettant à l'épreuve la capacité du Royaume à maintenir des relations harmonieuses avec ses partenaires africains.

En outre, la gestion des flux migratoires subsahariens place le Maroc au cœur d'un jeu d'équilibriste délicat entre ses engagements envers l'Union européenne en matière de contrôle des frontières et sa volonté de renforcer son ancrage africain. Cette situation exige une diplomatie subtile et nuancée, capable de naviguer entre des intérêts parfois contradictoires.

Par ailleurs, l'immigration subsaharienne influence la position du Maroc dans les forums internationaux traitant des questions migratoires. Le Royaume s'efforce de promouvoir une approche globale et équilibrée, mettant l'accent sur la nécessité d'une coopération internationale renforcée pour faire face aux défis posés par les mouvements de population à l'échelle régionale et mondiale.

Enfin, la question migratoire s'entremêle inextricablement avec d'autres enjeux géopolitiques majeurs pour le Maroc, notamment la question du Sahara marocain. La capacité du Royaume à gérer efficacement les flux migratoires est perçue comme un indicateur de sa souveraineté et de son contrôle effectif sur l'ensemble de son territoire, renforçant ainsi sa position sur ce dossier sensible.

Ainsi, les implications de l'immigration subsaharienne sur la politique intérieure et extérieure du Maroc sont multiples et complexes. Elles exigent une approche holistique et dynamique, capable d'intégrer des considérations sécuritaires, économiques, diplomatiques et humanitaires dans une vision stratégique cohérente. La capacité du Maroc à relever ces défis aura des répercussions significatives non seulement sur sa stabilité interne, mais également sur son positionnement géopolitique à l'échelle régionale et internationale.

Après avoir examiné en profondeur les dynamiques et les enjeux de l'immigration irrégulière subsaharienne au Maroc, il convient désormais d'analyser les réponses politiques et juridiques apportées par le Royaume face à ces défis, oscillant entre impératifs sécuritaires et respect des droits humains.

2. Les réponses politiques et juridiques du Maroc face aux défis de l'immigration irrégulière subsaharienne : entre sécurité et droits humains

Dans un contexte marqué par la complexité des flux migratoires subsahariens et leurs implications multidimensionnelles, le Maroc s'est engagé dans une refonte progressive de sa politique migratoire, cherchant à concilier les exigences de sécurité nationale avec ses obligations internationales en matière de protection des droits humains. Cette partie se propose d'examiner les différentes facettes de cette réponse marocaine, en s'articulant autour de trois axes principaux.

Dans un premier temps, nous analyserons l'évolution du cadre juridique et institutionnel marocain en matière de gestion des migrations (2.1), mettant en lumière les réformes entreprises et les défis persistants dans la mise en œuvre d'une politique migratoire cohérente et respectueuse des droits fondamentaux.

Ensuite, notre attention se portera sur les modalités et les limites de la coopération maroco-européenne dans le domaine de la gestion des flux migratoires (2.2), examinant les enjeux, les réalisations et les contradictions inhérentes à cette collaboration stratégique.

Enfin, nous nous pencherons sur les tensions et les synergies entre la lutte contre l'immigration

irrégulière et la protection des droits des migrants (2.3), explorant les dilemmes éthiques et pratiques auxquels le Maroc est confronté dans sa quête d'un équilibre entre sécurité et humanité.

À travers cette analyse tripartite, nous visons à offrir une compréhension nuancée et critique des réponses apportées par le Maroc aux défis posés par l'immigration irrégulière subsaharienne, tout en mettant en exergue les perspectives d'évolution et les pistes d'amélioration potentielles.

2.1. L'évolution du cadre juridique et institutionnel marocain en matière de gestion des migrations

L'évolution du cadre juridique et institutionnel marocain en matière de gestion des migrations témoigne d'un changement de paradigme significatif, passant d'une approche principalement sécuritaire à une vision plus humaniste et inclusive. Cette transformation, initiée au début des années 2010, s'inscrit dans une dynamique plus large de positionnement géopolitique du Maroc et de redéfinition de sa politique migratoire.

Historiquement, la politique migratoire marocaine était essentiellement régie par la loi n° 02-03 de 2003, qui se concentrait principalement sur les aspects sécuritaires de la gestion des flux migratoires (Ghemari, 2023). Cette loi, élaborée dans un contexte international marqué par un renforcement des mesures de sécurité post-11 septembre et sous la pression de l'Union européenne pour externaliser la gestion des flux migratoires, avait pour objectif principal de légaliser les expulsions et les refoulements, fournissant ainsi une base juridique pour interdire l'accès au territoire du Royaume.

Cependant, en 2013, sous l'impulsion du Roi Mohammed VI, le Maroc a entrepris une refonte complète de sa politique migratoire, adoptant une approche plus humaniste et inclusive. Cette nouvelle orientation a été formalisée par la création d'une commission chargée de la mise à niveau du cadre juridique et institutionnel relatif à l'immigration, l'asile et la traite des personnes (Ghemari, 2023). Cette initiative royale a marqué un tournant décisif dans la gestion des migrations au Maroc, plaçant le respect des droits de l'homme et l'intégration des migrants au cœur de la politique nationale.

La matérialisation de cette nouvelle approche s'est traduite par l'adoption de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) en 2014. Cette stratégie, qualifiée « d'opération exceptionnelle d'intégration par la presse », a permis la régularisation de la situation de plus de 50.000 étrangers, majoritairement issus de pays d'Afrique subsaharienne (Ghemari, 2023). La SNIA s'articule

autour de onze domaines d'action prioritaires, incluant l'éducation, la santé, le logement, l'assistance sociale et humanitaire, la formation professionnelle et l'emploi, la gestion des flux migratoires et la lutte contre la traite des êtres humains.

En outre, le 19 septembre 2016, le Maroc a franchi une étape supplémentaire avec la promulgation de la loi n° 27-14 relative à la lutte contre la traite humaine. Cette loi, publiée au bulletin officiel, interdit et réprime toutes les formes de traite humaine, et prévoit la création d'une commission nationale chargée de coordonner les mesures de lutte et de prévention contre ce phénomène (Ghemari, 2023).

Le Roi Mohammed VI, dans son message à la Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial sur des migrations sûres, ordonnées et régulières à Marrakech en 2018, a réaffirmé l'engagement du Maroc envers une approche migratoire humaniste dans sa philosophie, globale dans son contenu, pragmatique dans sa méthode et responsable dans sa démarche. Cette vision royale souligne l'importance d'un équilibre entre les intérêts légitimes des États et le respect des droits humains des migrants.

L'évolution du cadre juridique et institutionnel marocain en matière de migration s'inscrit également dans une perspective plus large de coopération régionale et internationale. Le Maroc a ainsi été désigné comme Leader de l'Union Africaine sur la question migratoire, conduisant à l'adoption de l'Agenda Africain pour la Migration en janvier 2018. Cette reconnaissance continentale témoigne de la crédibilité et de l'efficacité de l'approche marocaine en matière de gestion des migrations.

Ainsi, l'évolution du cadre juridique et institutionnel marocain en matière de gestion des migrations reflète une transformation profonde de la politique migratoire du pays. Passant d'une approche principalement sécuritaire à une vision plus humaniste et inclusive, le Maroc a su développer un modèle qui tente de concilier les impératifs de sécurité avec le respect des droits humains et l'intégration des migrants. Cette évolution positionne le Royaume comme un acteur clé dans la gestion des flux migratoires à l'échelle régionale et internationale, tout en réaffirmant son engagement envers une approche responsable et solidaire de la migration.

Fort de ce cadre juridique et institutionnel renouvelé, le Maroc s'est positionné comme un acteur incontournable dans la gestion des flux migratoires à l'échelle régionale. Cette évolution a naturellement conduit à un renforcement de la coopération entre le Royaume et l'Union



européenne, ouvrant la voie à de nouvelles formes de partenariat en matière de gestion des migrations.

2.2 Les modalités et les limites de la coopération maroco-européenne dans le domaine de la gestion des flux migratoires

La coopération entre le Maroc et l'Union européenne (UE) en matière de gestion des flux migratoires s'est considérablement intensifiée au cours des dernières années, reflétant à la fois les intérêts communs et les défis partagés face à ce phénomène complexe. Cette collaboration s'articule autour de plusieurs axes stratégiques, tout en révélant certaines limites et tensions inhérentes à la nature même de cette problématique.

En premier lieu, il faut préciser que le Maroc occupe une position géostratégique indubitable, se situant à l'interface entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe. Cette situation fait du Royaume un partenaire clé pour l'UE dans sa politique d'externalisation de la gestion des frontières. Comme le souligne Ghemari (2023), le Maroc s'est en réalité présenté comme un potentiel allié dans la lutte contre les migrations irrégulières pour l'Europe. Cette collaboration se matérialise notamment à travers des accords de réadmission et une coopération renforcée en matière de contrôle des frontières.

L'un des piliers de cette coopération est l'accord de réadmission signé en 2003, qui facilite le retour des migrants en situation irrégulière. Cet accord permet à l'UE de renvoyer au Maroc les migrants qui sont passés par son territoire et qui se trouvent en situation irrégulière dans l'espace européen. Toutefois, comme le note El Qadim (2010), ces accords soulèvent des questions quant à leur impact sur les droits des migrants et la capacité du Maroc à gérer ces flux de retour.

Par ailleurs, le processus de Rabat, lancé en 2006, constitue un cadre de dialogue et de coopération essentiel entre l'UE, le Maroc et d'autres pays africains sur les questions migratoires. Ce processus vise à promouvoir une approche globale de la gestion des migrations, en mettant l'accent sur la coopération, la prévention de la migration irrégulière, la protection des migrants et la promotion du développement.

Le soutien financier de l'UE joue également un rôle indéniable dans cette coopération. Le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique a alloué des fonds importants au Maroc pour soutenir des projets visant à renforcer ses capacités en matière de gestion des migrations. Ghemari (2023 : p 27) précise que : « *le pays est le 2ème portefeuille de coopération en matière de migration avec*



360 millions d'euros dont 234 millions qui proviennent du fond fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique ».

Cependant, cette coopération n'est pas exempte de tensions et de limites. Le Maroc n'a guère utilisé la question migratoire comme levier de négociation avec l'UE, notamment sur des questions politiques sensibles comme le dossier du Sahara. Cette instrumentalisation de la migration peut parfois créer des frictions dans les relations bilatérales.

De plus, la pression exercée par l'UE pour que le Maroc joue un rôle de "gendarme" des frontières européennes soulève des questions éthiques et pratiques. Comme l'a souligné Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans son message au 5ème Sommet Union Africaine – Union Européenne à Abidjan en 2017 : *« Nous le répétons : l'heure est à l'action. Peut-on trouver des solutions efficaces, ou sommes-nous condamnés à rester dans une logique de méfiance ? Je l'affirme avec force : nous pouvons agir. Mais nous ne pouvons pas tout faire, et surtout nous ne pouvons le faire seuls : la politique européenne en la matière devrait évoluer »*¹.

Cette déclaration royale met en lumière la nécessité d'une approche plus équilibrée et partagée de la gestion des migrations, qui ne reposerait pas uniquement sur les épaules des pays de transit comme le Maroc.

En outre, la coopération maroco-européenne s'étend également au domaine de la mobilité légale et du développement des compétences. Le programme THAMM (Towards a Holistic Approach to Labour Migration Governance and Labour Mobility in North Africa) en est un exemple concret. Ce programme vise à favoriser une migration de travail sûre, ordonnée et régulière entre l'Afrique du Nord et l'Europe, tout en promouvant le développement des compétences et l'employabilité des travailleurs.

Néanmoins, malgré ces initiatives positives, des défis persistent. La question de la "fuite des cerveaux" reste préoccupante, comme l'a souligné Sa Majesté le Roi Mohammed VI : *« Il n'est pas acceptable que, tant sur les bancs des écoles prestigieuses que dans les entreprises du continent, les meilleurs talents africains soient l'objet des convoitises européennes, au mépris de l'investissement de leur pays d'origine en termes de formation ; l'hémorragie des cerveaux qui*

¹ Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au 5ème Sommet Union Africaine – Union Européenne à Abidjan, 29 novembre 2017. [Message adressé par Sa Majesté le Roi au 5ème Sommet de l'Union Africaine – Union Européenne à Abidjan | Portail national des collectivités territoriales \(collectivites-territoriales.gov.ma\)](https://www.collectivites-territoriales.gov.ma/fr/actualites/le-roi-mohammed-vi-a-abidjan)

s'ensuit est déplorable »².

Tout bien considéré, la coopération maroco-européenne en matière de gestion des flux migratoires se caractérise par une dynamique complexe, alternant entre collaborations fructueuses et tensions latentes. Si des progrès significatifs ont été réalisés, notamment en termes de soutien financier et de dialogue politique, des défis importants subsistent. L'avenir de cette coopération dépendra de la capacité des deux parties à développer une approche véritablement équilibrée, qui prenne en compte les intérêts et les préoccupations de tous les acteurs impliqués, y compris ceux des migrants eux-mêmes.

La coopération maroco-européenne en matière de gestion des flux migratoires, bien qu'essentielle, met en lumière les tensions inhérentes entre les impératifs sécuritaires et la nécessité de protéger les droits fondamentaux des migrants. Cette dualité soulève des questions pertinentes quant à l'équilibre à trouver entre ces deux aspects apparemment antagonistes de la politique migratoire.

2.3 Les tensions et les synergies entre la lutte contre l'immigration irrégulière et la protection des droits des migrants

La politique migratoire marocaine, dans son évolution récente, s'efforce de concilier deux objectifs majeurs : d'une part, la lutte contre l'immigration irrégulière, répondant ainsi aux préoccupations sécuritaires nationales et aux attentes de ses partenaires européens, et d'autre part, la protection des droits fondamentaux des migrants, conformément à ses engagements internationaux et à sa vision humaniste. Cette dualité, loin d'être une simple dichotomie, révèle des tensions mais aussi des synergies potentielles qui façonnent l'approche marocaine de la gestion migratoire.

Tout d'abord, il convient de souligner que la lutte contre l'immigration irrégulière reste une priorité pour le Maroc, tant pour des raisons de sécurité intérieure que pour maintenir de bonnes relations avec l'Union européenne. Comme le note Ghemari (2023), le Maroc a prouvé son efficacité dans le démantèlement des réseaux de passeurs ou la gestion de ses flux migratoires, ce qui a permis d'accroître la confiance de l'Europe envers son expertise. Cette efficacité se traduit notamment par un renforcement des contrôles aux frontières et une coopération accrue avec les autorités européennes en matière de sécurité.

Cependant, cette approche sécuritaire n'est pas sans soulever des questions quant à son impact sur

² Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au 5ème Sommet Union Africaine – Union Européenne à Abidjan, 29 novembre 2017. [Message adressé par Sa Majesté le Roi au 5ème Sommet de l'Union Africaine – Union Européenne à Abidjan | Portail national des collectivités territoriales \(collectivites-territoriales.gov.ma\)](https://collectivites-territoriales.gov.ma/fr/actualites/2017/11/29/message-adresse-par-sa-majeste-le-roi-mohammed-vi-au-5eme-sommet-union-africaine-union-europeenne-a-abidjan).

les droits des migrants. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a lui-même souligné cette préoccupation dans son message à la Conférence intergouvernementale de Marrakech en 2018 : « *La question migratoire n'est pas – et ne devrait pas – devenir une question sécuritaire. Répressive, elle n'est nullement dissuasive. Par un effet pervers, elle détourne les dynamiques migratoires, mais ne les arrête pas* »³. Cette déclaration royale met en évidence la nécessité de dépasser une approche purement sécuritaire pour adopter une vision plus globale et humaniste de la migration.

En effet, le Maroc a fait des efforts considérables pour intégrer la protection des droits des migrants dans sa politique migratoire. La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), adoptée en 2014, en est une illustration concrète. Cette stratégie vise à assurer une meilleure intégration des immigrés et une gestion plus humaine des flux migratoires. Elle s'articule autour de plusieurs axes, dont l'éducation, la santé, le logement, l'assistance sociale et humanitaire, ainsi que la formation professionnelle et l'emploi (Ghemari, 2023).

La mise en œuvre de cette stratégie a conduit à des avancées significatives en matière de protection des droits des migrants. Par exemple, les deux campagnes de régularisation menées en 2014 et 2016 ont permis à plus de 50 000 migrants en situation irrégulière d'obtenir un statut légal, leur ouvrant ainsi l'accès aux services de base et au marché du travail. Ces initiatives témoignent de la volonté du Maroc de traiter la question migratoire de manière holistique, en prenant en compte les aspects humains et sociaux au-delà des considérations purement sécuritaires.

Néanmoins, des tensions persistent entre ces deux aspects de la politique migratoire. Les opérations de lutte contre l'immigration irrégulière, notamment les arrestations et les expulsions, peuvent parfois entrer en conflit avec le respect des droits fondamentaux des migrants. Des organisations de défense des droits de l'homme ont régulièrement soulevé des préoccupations quant aux conditions de détention et aux procédures d'expulsion, appelant à une plus grande transparence et au respect des garanties juridiques.

Par ailleurs, la question de la traite des êtres humains illustre bien la complexité de cette dualité. La loi n° 27-14 relative à la lutte contre la traite humaine, adoptée en 2016, vise à la fois à réprimer ce crime et à protéger ses victimes. Cependant, la mise en œuvre effective de cette loi nécessite un équilibre délicat entre les mesures répressives et les dispositifs de protection et d'assistance aux victimes.

³ Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial sur des migrations sûres, ordonnées et régulières, Marrakech, 10 décembre 2018.



Malgré ces tensions, il est important de noter que la lutte contre l'immigration irrégulière et la protection des droits des migrants ne sont pas nécessairement antagonistes. Au contraire, une approche équilibrée peut créer des synergies positives. Par exemple, une meilleure protection des droits des migrants peut contribuer à réduire leur vulnérabilité face aux réseaux de trafic et de traite, facilitant ainsi indirectement la lutte contre ces phénomènes criminels.

De plus, comme l'a souligné Sa Majesté le Roi Mohammed VI, une approche humaniste de la migration peut également servir les intérêts de développement : « *La question de la sécurité ne peut pas davantage faire l'économie de politiques de développement socio-économique, tournées vers la résorption des causes profondes des migrations précaires* »⁴. Cette vision met en lumière la possibilité de créer des synergies entre la gestion des migrations, la protection des droits et le développement socio-économique.

Ainsi, la politique migratoire marocaine se caractérise par une recherche constante d'équilibre entre la lutte contre l'immigration irrégulière et la protection des droits des migrants. Si des tensions persistent, des synergies émergent également, ouvrant la voie à une approche plus intégrée et durable de la gestion migratoire. Comme l'a affirmé Sa Majesté le Roi Mohammed VI : « *Entre le laxisme inacceptable et le tout sécuritaire insupportable, il y a une voie que nous ouvrons aujourd'hui* »⁵. Cette voie médiane, bien qu'exigeante, semble être la plus à même de répondre aux défis complexes posés par les migrations contemporaines

CONCLUSION

En guise de conclusion, cette analyse approfondie de la politique migratoire marocaine et de sa collaboration avec l'Union européenne met en lumière une transformation significative dans l'approche du Royaume face aux défis complexes posés par les flux migratoires contemporains. Au fil de cette étude, nous avons pu constater l'évolution remarquable du cadre juridique et institutionnel marocain, passant d'une approche principalement sécuritaire à une vision plus humaniste et inclusive. Cette métamorphose, incarnée par la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile de 2014, témoigne de la volonté du Maroc de se positionner comme un acteur régional

⁴ Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial sur des migrations sûres, ordonnées et régulières, Marrakech, 10 décembre 2018.

⁵ Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial sur des migrations sûres, ordonnées et régulières, Marrakech, 10 décembre 2018.

responsable et proactif dans la gestion des migrations.

La coopération maroco-européenne, quant à elle, s'est révélée être un terrain d'opportunités mais aussi de défis. Si elle a permis de renforcer les capacités du Maroc en matière de gestion des flux migratoires et de bénéficier d'un soutien financier conséquent, elle a également mis en lumière les tensions inhérentes à la délicate balance entre les impératifs sécuritaires et le respect des droits humains. La vision royale, exprimée à travers les discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a joué un rôle conséquent dans la définition d'une approche équilibrée, appelant à un partenariat plus égalitaire et à une responsabilité partagée.

L'une des contributions majeures de cette étude réside dans sa mise en évidence des synergies potentielles entre la lutte contre l'immigration irrégulière et la protection des droits des migrants. Elle démontre qu'une approche holistique, intégrant des considérations de développement, de sécurité et de droits humains, peut offrir des solutions plus durables et éthiques aux défis migratoires.

Néanmoins, cette recherche comporte certaines limites. Elle se concentre principalement sur les aspects politiques et juridiques, laissant en partie de côté les implications socio-économiques à long terme de ces politiques migratoires. De plus, l'évaluation de l'efficacité réelle des mesures mises en place nécessiterait une étude empirique plus approfondie.

En termes de perspectives, cette étude ouvre la voie à plusieurs pistes de recherche prometteuses.

Il serait pertinent d'explorer davantage l'impact de la politique migratoire marocaine sur les relations Sud-Sud, notamment avec les pays d'Afrique subsaharienne. De même, une analyse comparative avec d'autres pays de transit pourrait offrir des éclairages précieux sur les meilleures pratiques en matière de gestion des migrations.

Finalement, la politique migratoire du Maroc et sa collaboration avec l'UE illustrent la complexité des enjeux migratoires dans un monde globalisé. Elles soulignent la nécessité d'une approche nuancée, capable de concilier les intérêts nationaux, les impératifs de sécurité et le respect des droits humains. Le Maroc, par son positionnement géographique et son engagement politique, se trouve à l'avant-garde de ces défis. Sa capacité à naviguer entre ces différents impératifs et à forger des partenariats équilibrés pourrait bien servir de modèle pour d'autres pays confrontés à des défis migratoires similaires.

Alors que le monde continue de faire face à des mouvements de population sans précédent,



l'expérience marocaine offre des leçons précieuses sur la manière dont les pays peuvent adopter une approche à la fois pragmatique et humaine de la migration. Elle invite à repenser les paradigmes traditionnels de la gestion migratoire et à explorer de nouvelles voies de coopération internationale, fondées sur la solidarité, la responsabilité partagée et le respect de la dignité humaine.

BIBLIOGRAPHIE

1. Alioua, M. (2005). La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb : L'exemple de l'étape marocaine. *Maghreb-Machrek*, Eska, 37-58.
2. Belguendouz, A. (2005). Politique Européenne de Voisinage, Barrage aux Sudistes. Beni Snassen, Salé.
3. Bensaâd, A. (2003). Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 19.
4. Berriane, J. (2015). Sub-Saharan students in Morocco: Determinants, everyday life, and future plans of a high-skilled migrant group. *The Journal of North African Studies*, 20(4), 573-589.
5. Berriane, M., & de Haas, H. (Eds.). (2015). *African migrations research: Innovative methods and methodologies*. Africa World Press.
6. Chauprade, A. (2019). Géopolitique d'un roi : essai sur un Maroc moderne et multipolaire. Ellipses, 131-139.
7. Conseil national des droits de l'Homme (CNDH). (2013). *Etrangers et droits de l'Homme au Maroc : Pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle*.
8. de Haas, H. (2007). *The myth of invasion: Irregular migration from West Africa to the Maghreb and the European Union*. International Migration Institute, University of Oxford.
9. El Qadim, N. (2010). La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités. *Politique européenne*, 31, 91-118.
10. Filali Meknassi, R. (2019). Le droit marocain dans la tourmente du nouvel ordre migratoire international. *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 40-71.
11. Flahaux, M. L., & De Haas, H. (2016). African migration: trends, patterns, drivers. *Comparative Migration Studies*, 4(1), 1-25.
12. Gabrielli, L. (2007). Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'Union européenne avec l'Afrique. *Politique Européenne*, 2007 2 (N°22), 149-173.
13. Ghemari, H. (2023). Dynamiques de migration et coopération internationale : Analyse de la politique migratoire marocaine et de sa collaboration avec l'UE. *Revue Droit et Société*, 3(11), 20-32.
14. Guinaudeau, I. & Kufer, A. (2008). De l'allemand organisé, l'italien romantique et l'anglais dandy à l'europpéen chrétien, fortuné et démocrate : Le potentiel affectif des



- stéréotypes nationaux et européens. Politique européenne, 26, 121-141.
15. Lahlou, M. (2017). La politique migratoire marocaine, un exemple à suivre ? Orientxxi.
 16. Lochak, D. (2007). Étrangers, réfugiés, migrants : Hannah Arendt aujourd'hui. In A. Kupiec, M. Leibovici, G. Muhlmann, & E. Tassin (Eds.), Hannah Arendt. Crises de l'Etat-nation (pp. 165-180). Sens & Tonka.
 17. Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration. (2018). Rapport : Politique Nationale d'Immigration et d'Asile.
 18. Natter, K. (2014). Fifty years of Maghreb emigration: How states shaped Algerian, Moroccan and Tunisian emigration. International Migration Institute, University of Oxford.
 19. Sarehane, F., Baba, N., & Ezzine, A. (2009). Traite transnationale des personnes Etat des lieux et analyse des réponses au Maroc. OIM.
 20. Valluy, J. (2007). Le HCR au Maroc : acteur de la politique européenne d'externalisation de l'asile. L'Année du Maghreb, III, 547-575.
 21. Valluy, J. (2012). L'exportation de la xénophobie de gouvernement. De la politique européenne des frontières à la répression dans les pays limitrophes. In D. Fassin (Ed.), Les nouvelles frontières de la société française (pp. 175-196). Paris: La Découverte.